

Catalogue 2026

Offre de formation des élus locaux

Établissement Public Administratif Départemental
agrée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation
des élus locaux

HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE / ATD



2026

Sommaire

- ▶▶ Édito du Président p.4

- ▶▶ Calendriers p.6

- ▶▶ Comment s'inscrire
à une formation p.12

- ▶▶ Contenus pédagogiques p.16

- ▶▶ Organiser une formation intra
au sein de sa collectivité p.40

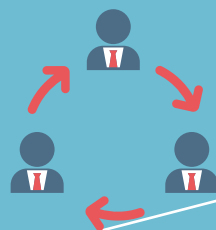
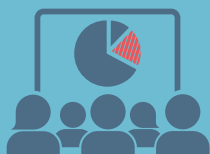
- ▶▶ Localisation des sites
de formation 2026 p.42

- ▶▶ Le droit à la formation des élus p.44

- ▶▶ Les missions de Haute-Garonne
Ingénierie - ATD p.46

2026

offre de



Editorial

Vous venez d'être élu ou votre mandat a été renouvelé : Haute-Garonne Ingénierie (HGI) vous propose une offre de formation adaptée à votre profil.

Avec plus de 41 sessions sur 24 thématiques différentes, chaque élu peut choisir la formation qui lui sera utile pour s'émanciper dans l'exercice de son mandat.

L'offre présentielle est répartie équitablement sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, afin d'être au plus près de vous et également de limiter vos déplacements. De plus, HGI enrichit son dispositif de formation en déployant ce printemps FormHgi, sa plateforme de formation en ligne. Accessible à tout moment et depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, vous pouvez vous former en toute autonomie et à votre rythme. Concilier vos responsabilités d'élus, votre activité professionnelle et vos engagements personnels devient ainsi plus facile.

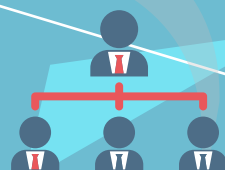
Le catalogue propose des formations socles, indispensables pour démarrer sereinement le mandat. Elles ont en effet vocation à permettre aux nouveaux élus d'acquérir des bases solides dans les principaux domaines de la gestion locale : urbanisme, fonctionnement des assemblées, finances, marchés publics, patrimoine. Elles sont complétées par des formations très opérationnelles sur les RH, la communication, ou le savoir être de l'élu.

Pour répondre aux besoins des élus qui maîtrisent les fondamentaux et sont plutôt en recherche de formations plus techniques ou qui leur permettent de développer et concrétiser leur nouveau projet politique, plusieurs formations sont proposées sur l'intelligence artificielle, la protection des données, la cybersécurité, ou les politiques jeunesse.

La bifurcation écologique constitue un fil rouge au cœur de cette offre. En effet, aucun domaine de la



Formation



gestion locale ne peut aujourd'hui s'affranchir du contexte climatique et des mesures que les collectivités doivent prendre pour améliorer la vie quotidienne des habitants et assurer l'avenir de leur territoire. Des formations sont spécifiquement dédiées à ces enjeux : *La Haute-Garonne face au changement climatique, Concevoir des espaces publics de qualité, conciliant usages, économie, écologie et vivant, Agir pour la nature en ville à l'échelle de la collectivité.*

La formation des élus est un droit inscrit dans notre statut : il est indispensable que les élus se forment et fassent usage de ce droit. La formation permet non seulement d'acquérir des compétences tout au long du mandat mais aussi d'échanger avec ses pairs et avec des experts, sur des projets, des expériences, des idées, des problèmes et des solutions.

L'agence est aussi à l'écoute des exécutifs qui souhaitent organiser des formations sur mesure pour leur assemblée délibérante ou une partie de celle-ci. En début de mandat, ces formations dites intras peuvent s'avérer particulièrement pertinentes

pour bâtir la coopération entre élus ou avec les agents de la collectivité.

J'espère que cette offre 2026 saura vous accompagner à la hauteur de vos attentes et vous donner les clés pour mener votre première année de mandat dans les meilleures conditions.

Les missions de conseil et d'assistance assurées par les autres services de l'agence, sont également à votre disposition et font de HGI un partenaire de proximité et de qualité auprès des élus locaux, pour la gestion du quotidien et l'appui aux projets.

Je vous souhaite une très bonne entrée dans le mandat et une année de formations fructueuses avec HGI.

Sébastien VINCINI
Président de Haute-Garonne
Ingénierie-ATD

CALENDRIER DES FORMATIONS

CYCLE FONDAMENTAUX DU MANDAT

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Jours | Public | Dates | Lieux | Page |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------|
| Le statut de l'élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 3 | 1 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 23 juin | Martres-Tolosane | 16 |
| | | | | Mardi 13 octobre | Gardouch | |
| | | | | Mardi 8 décembre | Bruguières | |
| La responsabilité civile, pénale et financière de l'élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 2 | 1 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 2 juin | Longages | 17 |
| | | | | Mercredi 3 juin | Caraman | |
| L'environnement institutionnel de l'élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 2 | 0,5 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 26 mai (matin) | Saint-Loup-Cammas | 18 |
| | | | | Jeudi 18 juin (matin) | Rieux-Volvestre | |
| Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 3 | 1 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 21 mai | Labastide-Paumès | 19 |
| | | | | Jeudi 28 mai | Saint-Lys | |
| | | | | Jeudi 11 juin | Graguague | |
| Comprendre l'intercommunalité et ses relations avec les communes membres <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 2 | 1 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 16 juin | Carbonne | 20 |
| | | | | Jeudi 17 septembre | Grenade | |
| Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD | 1 | 1 | Tout élu local | Mardi 3 novembre | Seysses | 21 |
| Cybersécurité : comment éviter le pire dans sa collectivité ? | 1 | 0,5 | Tout élu local | Jeudi 8 octobre (matin) | À distance | 22 |
| L'intelligence artificielle au service des territoires | 1 | 0,5 | Tout élu local | En auto-formation (asynchrone) accessible du 18 mai au 28 août et Atelier en présentiel le Jeudi 10 septembre (matin) | Plateforme FormHgi et atelier à Aurignac | 23 |
| Sensibilisation à la gestion de crise | 1 | 0,5 | Tout élu local | Jeudi 4 juin (matin) | À distance | 24 |

2026

CYCLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Jours | Public | Dates | Lieux | Page |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------|------|
| Découvrir l'urbanisme <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 4 | 0,5 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 19 mai (matin) | Labastide-Beauvoir | 25 |
| | | | | Mardi 17 novembre (matin) | Labastidette | |
| | | | | Jeudi 3 décembre (matin) | Labarthe-Inard | |
| | | | | Jeudi 10 décembre (matin) | Montrabé | |
| Urbaniser dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement | 2 | 1 | Tout élu local | Vendredi 12 juin | Toulouse | 26 |
| | | | | Mardi 30 juin | Toulouse | |
| Transformer le patrimoine communal : stratégies et actions pour rénover, agrandir, mutualiser | 1 | 0,5 | Tout élu local | Vendredi 2 octobre (matin) | À distance | 27 |
| Concevoir des espaces publics de qualité conciliant usages, économie, écologie et vivant | 1 | 0,5 | Tout élu local | Jeudi 12 novembre (matin) | À distance | 28 |
| La Haute-Garonne face au changement climatique | 1 | | Tout élu local | En auto-formation (asynchrone) accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 29 |
| Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS): vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires | 1 | | Tout élu local | En auto-formation (asynchrone) accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 30 |

CYCLE FINANCES / FISCALITÉ / BUDGET / COMPTABILITÉ

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Jours | Public | Dates | Lieux | Page |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|-------|----------------|--------------|------------|------|
| L'impact de la loi de finances 2026 dans la préparation budgétaire | 1 | 0,5 | Tout élu local | Lundi 9 mars | À distance | 31 |

CALENDRIER DES FORMATIONS

| | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|------------------------------|-------------------------------------|------------------------|----|
| Les fondamentaux du budget et des finances publiques locales <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 3 | 1 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeu 25 juin | Fronton | 32 |
| | | | | Mardi 29 septembre | Saint-Gaudens | |
| | | | | Jeu 19 novembre | Ayguesvives | |
| Préparation et montage du budget de la collectivité | 1 | 2 | Tout élu local | Jeu 15 et Ven 16 octobre | Saint-Sulpice-sur-Lèze | 33 |
| Les fondamentaux des marchés publics <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 2 | 0,5 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 22 septembre (matin) | Léguevin | 34 |
| | | | | Jeu 1 ^{er} octobre (matin) | Mazères-sur-Salat | |

CYCLE POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Jours | Public | Dates | Lieux | Page |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------|----------------|----------------------------------------|------------|------|
| Créer et animer un conseil municipal de jeunes | 1 | 0,5 | Tout élu local | Jeu 5 novembre (matin) | À distance | 35 |
| Le service civique comme outil de développement d'une politique de jeunesse sur son territoire | 1 | 0,5 | Tout élu local | Mardi 1 ^{er} décembre (matin) | À distance | 36 |

CYCLE MANAGEMENT / RESSOURCES HUMAINES

| Intitulé de la formation | Nombre de stages | Jours | Public | Dates | Lieux | Page |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------|------------------------------|---------------------------------------|------------------------|------|
| Le maire employeur : les bases de la gestion statutaire du personnel territorial <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | 2 | 1 | <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 9 juin | Auterive | 37 |
| | | | | Mardi 24 novembre | Cornebarrieu | |
| Relation élus-agents : comment bien travailler ensemble ? | 2 | 0,5 | Tout élu local | Mardi 15 septembre (matin) | Loubens-Lauragais | 38 |
| | | | | Mardi 6 octobre (matin) | L'Isle-en-Dodon | |
| Organiser et conduire des réunions efficaces | 2 | 2 | Tout élu local | Mardi 8 septembre et Jeu 24 septembre | Lestelle-Saint-Martory | 39 |
| | | | | Mardi 10 novembre et Jeu 26 novembre | Pompertuzat | |

CALENDRIER CHRONOLOGIQUE DES FORMATIONS



| Intitulé de la formation | Dates | Lieux | Page |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|------|
| MARS | | | |
| L'impact de la loi de finances 2026 dans la préparation budgétaire | Lundi 9 mars | À distance | 31 |
| MAI | | | |
| Découvrir l'urbanisme <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 19 mai (matin) | Labastide-Beauvoir | 25 |
| Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 21 mai | Labastide-Paumès | 19 |
| L'environnement institutionnel de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 26 mai (matin) | Saint-Loup-Cammas | 18 |
| Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 28 mai | Saint-Lys | 19 |
| JUIN | | | |
| La responsabilité civile, pénale et financière de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 2 juin | Longages | 17 |
| La responsabilité civile, pénale et financière de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mercredi 3 juin | Caraman | 17 |
| Sensibilisation à la gestion de crise | Jeudi 4 juin | À distance | 24 |
| Le maire employeur : les bases de la gestion statutaire du personnel territorial <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 9 juin | Auterive | 37 |
| Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 11 juin | Graguague | 19 |
| Urbaniser dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement | Vendredi 12 juin | Toulouse | 26 |
| Comprendre l'intercommunalité et ses relations avec les communes membres <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 16 juin | Carbonne | 20 |
| L'environnement institutionnel de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 18 juin (matin) | Rieux-Volvestre | 18 |
| Le statut de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 23 juin | Martres-Tolosane | 16 |
| Les fondamentaux du budget et des finances publiques locales <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 25 juin | Fronton | 32 |

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|----|
| Urbaniser dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement | Mardi 30 juin | Toulouse | 26 |
| SEPTEMBRE | | | |
| Organiser et conduire des réunions efficaces | Mardi 8 septembre | Lestelle-Saint-Martory | 39 |
| L'intelligence artificielle au service des territoires | Jeudi 10 septembre (matin) | Aurignac | 23 |
| Relation élus-agents: comment bien travailler ensemble ? | Mardi 15 septembre (matin) | Loubens-Lauragais | 38 |
| Comprendre l'intercommunalité et ses relations avec les communes membres <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 17 septembre | Grenade | 20 |
| Les fondamentaux des marchés publics <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 22 septembre (matin) | Léguévin | 34 |
| Organiser et conduire des réunions efficaces | Jeudi 24 septembre | Lestelle-Saint-Martory | 39 |
| Les fondamentaux du budget et des finances publiques locales <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 29 septembre | Saint-Gaudens | 32 |
| OCTOBRE | | | |
| Les fondamentaux des marchés publics <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 1 ^{er} octobre (matin) | Mazères-sur-Salat | 34 |
| Transformer le patrimoine communal : stratégies et actions pour rénover, agrandir, mutualiser | Vendredi 2 octobre (matin) | À distance | 27 |
| Relation élus-agents : comment bien travailler ensemble? | Mardi 6 octobre (matin) | L'Isle-en-Dodon | 38 |
| Cybersécurité : comment éviter le pire dans sa collectivité ? | Jeudi 8 octobre (matin) | À distance | 22 |
| Le statut de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 13 octobre | Gardouch | 16 |
| Préparation et montage du budget de la collectivité | Jeudi 15 octobre | Saint-Sulpice-sur-Lèze | 33 |
| Préparation et montage du budget de la collectivité | Vendredi 16 octobre | Saint-Sulpice-sur-Lèze | 33 |
| NOVEMBRE | | | |
| Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD | Mardi 3 novembre | Seysses | 21 |
| Créer et animer un conseil municipal de jeunes | Jeudi 5 novembre | À distance | 35 |
| Organiser et conduire des réunions efficaces | Mardi 10 novembre | Pompertuzat | 39 |

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|----|
| Concevoir des espaces publics de qualité conciliant usages, économie, écologie et vivant | Jeudi 12 novembre (matin) | À distance | 28 |
| Découvrir l'urbanisme <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 17 novembre (matin) | Labastidette | 25 |
| Les fondamentaux du budget et des finances publiques locales <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 19 novembre | Ayguesvives | 32 |
| Le maire employeur : les bases de la gestion statutaire du personnel territorial <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 24 novembre | Cornebarrieu | 37 |
| Organiser et conduire des réunions efficaces | Jeudi 26 novembre | Pompertuzat | 39 |

DÉCEMBRE

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------|----|
| Le service civique comme outil de développement d'une politique de jeunesse sur son territoire | Mardi 1 ^{er} décembre (matin) | À distance | 36 |
| Découvrir l'urbanisme <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 3 décembre (matin) | Labarthe-Inard | 25 |
| Le statut de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Mardi 8 décembre | Bruguières | 16 |
| Découvrir l'urbanisme <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Jeudi 10 décembre (matin) | Montrabé | 25 |

EN AUTOFORMATION SUR LA PLATEFORME FORMHGI

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------|----|
| Le statut de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Autoformation asynchrone accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 16 |
| Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Autoformation asynchrone accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 19 |
| L'environnement institutionnel de l' élu local <small>NOUVEAUX ÉLUS</small> | Autoformation asynchrone accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 18 |
| L'intelligence artificielle au service des territoires | Autoformation asynchrone accessible du 18 mai 28 août | Plateforme FormHgi | 23 |
| La Haute-Garonne face au changement climatique | Autoformation asynchrone accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 29 |
| Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS): vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires | Autoformation asynchrone accessible du 18 mai au 20 décembre | Plateforme FormHgi | 30 |

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION

FORMEZ-VOUS AUTREMENT AVEC FORMHGI

Afin de moderniser son offre et apporter plus de souplesse aux parcours de formation des élus, HGI enrichit son dispositif en lançant FormHgi, une plateforme de formation en ligne qui vient compléter l'offre présentielle.

Accessible à tout moment et depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone), FormHgi vous offre la possibilité de vous former en toute autonomie, à votre rythme, tout en conciliant vos responsabilités d'élu, votre vie professionnelle et vos engagements personnels.



Flexible, moderne et pensée pour les élus locaux, FormHgi vous permet de :

- **Consulter un catalogue interactif de l'ensemble des stages proposés par l'Agence et leurs modalités (présentiel, autoformation...).**
- **Accéder facilement à vos contenus** depuis votre espace personnel sécurisé, 24h/7.
- **Suivre vos avancées**, mesurer votre progression et vos prochaines étapes.
- **Apprendre et participer activement** avec des quiz, des vidéos, des exercices interactifs.
- **Echanger et collaborer** avec vos pairs et vos formateurs pour créer une véritable communauté d'apprentissage.
- **Bénéficier de parcours personnalisés**, adaptés à vos besoins et à votre rythme.



Plus de papier : les inscriptions, le catalogue et les supports pédagogiques sont désormais entièrement dématérialisés.

Avec FormHgi, chaque formation devient une expérience moderne, motivante et engageante.

Consultez dès à présent l'offre de formation de HGI et découvrez les parcours de formation proposés en e-learning !

[Plateforme FormHgi](#)

COMMENT S'INSCRIRE ?

Voici les étapes à suivre pour vous inscrire à nos formations :

1. Choisissez votre formation :

Explorez notre catalogue sur www.formhgi.atd31.fr et sélectionnez la formation correspondant le mieux à vos objectifs. Cliquez sur en « Lire plus... » et accédez à toutes les informations nécessaires (programmes pédagogiques détaillés, dates, durées, modalités d'apprentissage).

2. Sélectionnez la session et complétez le formulaire de demande de préinscription :

Une fois la formation choisie, sélectionnez la session qui vous intéresse et remplissez le formulaire de demande de préinscription en ligne. Renseignez soigneusement toutes les informations demandées (collectivité d'appartenance, coordonnées, mandat...).

► **Sécurité de vos informations :**

Nous accordons une importance particulière à la sécurité de vos informations personnelles. Notre plateforme utilise des protocoles de sécurité avancés pour protéger vos données contre tout accès non autorisé.

3. Validez votre demande de préinscription :

Consultez et acceptez notre règlement d'intervention, Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et Règlement Intérieur (RI), puis validez votre demande.

Un lien de confirmation vous est alors automatiquement envoyé à l'adresse mail que vous avez renseignée.

4. Génération du bulletin d'inscription et transmission à la collectivité :

Une fois votre demande de préinscription validée, un bulletin d'inscription est automatiquement généré à partir des données saisies et transmis par courriel à votre collectivité d'appartenance pour tampon et signature.

5. Validation de votre inscription et réception de vos identifiants de connexion :

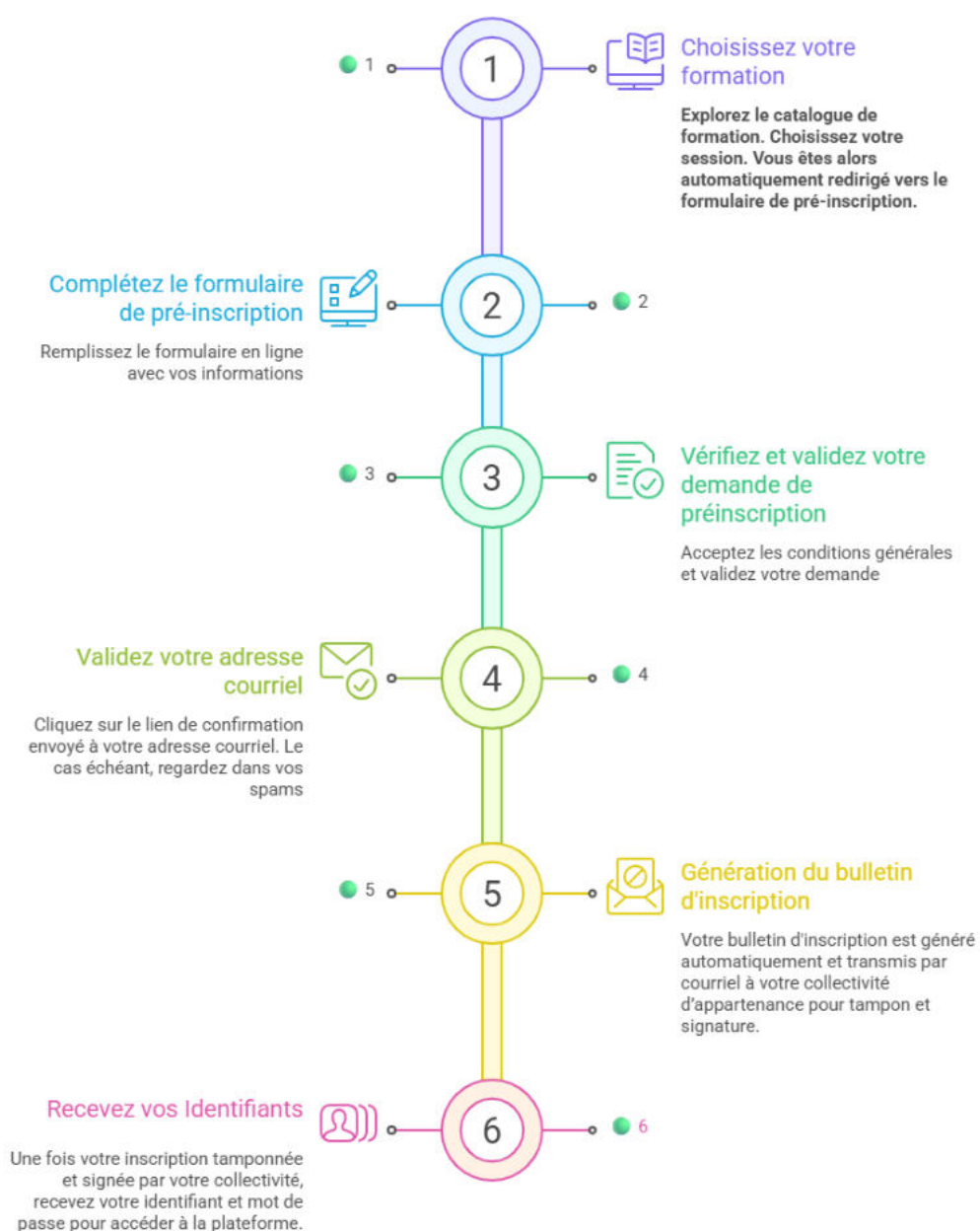
Votre inscription est prise en compte à réception de votre bulletin d'inscription **dûment signé et tamponné par l'autorité territoriale (Maire ou Président)** à l'adresse formation@atd31.fr, au moins 5 jours avant la formation.

Vous recevez alors votre identifiant et mot de passe pour vous connecter à la plateforme.

Nous espérons que vous trouverez dans notre catalogue les formations utiles à l'exercice de vos mandats. Notre équipe est à votre écoute pour toutes questions :

formation@atd31.fr

Processus d'inscription aux formations



DES AGENTS À VOTRE ÉCOUTE

L'Agence Haute-Garonne Ingénierie - ATD est agréée « organisme de formation des élus locaux » par le Ministère de l'Intérieur depuis 1994.

Au sein de l'Agence, le **service Formation et Information des Elus** est notamment chargé de concevoir et de mettre en œuvre une offre de formation destinée à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, d'informer, de conseiller et d'orienter ces derniers sur les thèmes de formation qui correspondent à leurs besoins.

Outre les formations proposées dans ce catalogue, l'Agence peut organiser des **formations « intra-collectivités »** à la demande de toute collectivité.

N'hésitez pas à nous consulter pour mettre en place une formation spécifique pour vos élus, adaptée à vos besoins particuliers

UNE ÉQUIPE EST À VOTRE SERVICE ET À VOTRE ÉCOUTE :

- ▶ Marie-Pierre GUISTI, Directrice adjointe
(05.34.45.56.57)
- ▶ Émilie FERRAND, Coordonnatrice (05.32.98.00.07)
- ▶ Emmanuelle BONOMO, Conseillère formation,
chargée de conception de supports d'E-Learning
(05.32.53.65.22)
- ▶ Jessica GIBERT, Assistante formation
(05.34.45.56.49)

Le statut de l' élu local

OBJECTIF

Une compréhension claire de ses droits, obligations et responsabilités est essentielle afin d'exercer son mandat dans des conditions sereines.

Cette formation permettra de :

- Maîtriser les fondamentaux du statut de l' élu local afin d'une part, de concilier l'exercice de son mandat avec son activité professionnelle, et d'autre part d'agir, dans le cadre légal.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANTES

Myriam VICENDO, Conseillère juridique, Anne-Sophie GRANOWSKI, Juriste Webmaster, et Marie-Pierre GUISTI, Directrice adjointe à HGI

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

En présentiel, une journée de 9h à 17h :

- Mardi 23 juin à Martres-Tolosane
- Mardi 13 octobre à Gardouch
- Mardi 8 décembre à Bruguières

Ou

En autoformation sur la plateforme FormHgi

CONTENU

- Les devoirs de l' élu local :
 - Charte de l' élu local : principes déontologiques qui encadrent l'exercice du mandat.
 - Rôle et place de l' élu.
- Les droits des élus locaux afin de concilier mandat et vie professionnelle :
 - Autorisations d'absence.
 - Remboursement des frais.
 - Formation des élus locaux.
 - Moyens fonctionnels.
 - Allocation de fin de mandat.
- Les indemnités de fonctions :
 - Conditions et principes d'attribution.
 - Assujettissement et régime fiscal des indemnités.
- La protection des élus :
 - Protection sociale.
 - Protection par la collectivité, assurances.
- Les risques encourus dans l'exercice des fonctions :
 - Recours au référent déontologue.
 - Déclaration de patrimoine et d'intérêt.
 - Responsabilités civile, disciplinaire, financière et pénale.

Mises en situation pratiques, quiz, ludo pédagogie.

La responsabilité civile, pénale et financière de l'élu local

OBJECTIF

Les élus locaux sont régulièrement exposés à des décisions engageant leur responsabilité, pouvant conduire à des sanctions civiles, financières et/ou pénales, le cumul de sanctions étant fréquent. Il est possible de commettre une infraction sans même en avoir conscience. La connaissance des règles permet de prévenir les situations à risques et de renforcer la sécurité juridique de l'action publique. Cette formation permettra de :

- Maîtriser les notions relatives aux responsabilités civile, financière et pénale de l'élu afin d'évaluer et de prévenir le risque juridique.
- Savoir identifier les situations de conflits d'intérêts dans la collectivité.
- Connaître et savoir mobiliser les outils de prévention des risques.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANT

Samuel DYENS, Avocat, Maître de conférences associé à l'Université de Nîmes

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 2 juin à Longages

Mercredi 3 juin à Caraman

CONTENU

- Les champs de responsabilités de l'élu local (responsabilités politique, disciplinaire, financière, civile et pénale).
- Les obligations déontologiques de l'élu local, la charte de l'élu local.
- L'identification des situations de conflits d'intérêts.
- Les obligations selon les responsabilités assumées (maire, adjoint, conseiller sans délégation).
- L'identification et la mobilisation des outils de prévention des conflits d'intérêts spécifiques aux élus communaux et communautaires.
- La mise en œuvre du dispositif dit du « conseiller intéressé » : identification et prévention des risques.
- Les infractions pénales liées à l'absence de traitement des situations de conflits d'intérêts : les manquements au devoir de probité.
- Les infractions connexes : faux, complicité, recel.
- Le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics : les infractions financières opposables aux élus, les mesures préventives, les sanctions envisageables.

Méthode pédagogique fondée sur des mises en situation pratiques à partir de cas réels et d'illustrations jurisprudentielles.

L'environnement institutionnel de l'élu local

OBJECTIF

Une bonne connaissance de la répartition des compétences institutionnelles est un levier essentiel pour mieux porter les projets, fluidifier la coopération et anticiper les opportunités. Cette formation permettra de :

- Comprendre l'organisation territoriale et les compétences des différents niveaux de collectivités.
- Comprendre les relations entre les collectivités locales, l'intercommunalité et les instances de contrôle.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANT

Anne ESCALLE, Formatrice et consultante pour le secteur public local – ancienne DGS

DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h

DATES

Mardi 26 mai à Saint-Loup-Cammas

Jeudi 18 juin à Rieux-Volvestre

Ou

En autoformation sur la plateforme FormHgi

CONTENU

L'environnement institutionnel territorial :

- Les notions de service public et de décentralisation.
- Les collectivités territoriales et les établissements publics.
- La répartition des compétences au sein du millefeuille territorial, et notamment entre la commune et l'intercommunalité.
- Les partenaires de la commune (services de l'Etat, syndicats, associations...).

Pédagogie active.

Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires

OBJECTIF

Les assemblées délibérantes sont au cœur de la démocratie locale. Leur bon fonctionnement repose sur une compréhension claire des règles, des droits et devoirs des élus, ainsi que des interactions entre les différentes instances. Cette formation permettra de :

- Distinguer le rôle du conseil municipal, des commissions et du bureau.
- Identifier les règles de fonctionnement des conseils municipaux et communautaires.
- Connaître les bonnes pratiques d'organisation des séances pour faciliter des échanges fructueux.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANTE

Anne ESCALLE, Formatrice et consultante pour le secteur public local – ancienne DGS

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jeudi 21 mai à Labastide-Paumès

Jeudi 28 mai à Saint-Lys

Jeudi 11 juin à Gragnague

Ou

En autoformation sur la plateforme FormHgi

CONTENU

- Tour d'horizon des différentes instances communales :
 - Bureau municipal.
 - Commissions.
 - Comités.
 - Conseil municipal.
 - Le cas particulier du CCAS.
- Le fonctionnement du conseil municipal ou communautaire :
 - Le règlement intérieur.
 - Les étapes d'un conseil municipal/communautaire : avant, pendant, après.
 - Les règles à connaître pour garantir la sécurité juridique des délibérations prises.
 - Les pièges à éviter : délibérations rattachées, notion de conseiller intéressé...
 - Échange de bonnes pratiques pour garantir des réunions efficaces.

Méthode de pédagogie active (travail de groupe, témoignages, mises en situation...).

Comprendre l'intercommunalité et ses relations avec les communes membres

OBJECTIF

Dans le cadre de leur nouveau mandat, il est essentiel pour les élus de comprendre le rôle de leur intercommunalité, les mécanismes de coopération entre communes et les leviers d'action dont ils disposent au sein de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cette formation permettra de :

- Connaître les formes de coopération intercommunale, l'organisation et le fonctionnement d'une intercommunalité.
- Comprendre les relations entre une intercommunalité et ses communes membres et les outils juridiques et financiers permettant de les renforcer.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANTS

Louis DEMANGE, Conseiller
financier et Sébastien VENZAL,
Conseiller juridique à HGI

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 16 juin à Carbonne
Jeudi 17 septembre à Grenade

CONTENU

- Les différentes formes et structures de coopération intercommunale :
 - Les structures institutionnelles de coopération (EPCI à fiscalité propre, syndicats de communes, ...) : fonctionnement, compétences et intérêt communautaire, principes de spécialité et d'exclusivité, ...
 - Les outils contractuels : entente, groupement de commandes, maîtrise d'ouvrage désignée...
- Les ressources financières de l'intercommunalité : la fiscalité et les dotations.
- Les relations des EPCI avec leurs communes membres :
 - L'information des communes sur l'action de l'EPCI.
 - Les flux financiers : attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire, FPIC.
 - Les dispositifs de mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.
- Les différents outils permettant de renforcer les relations EPCI-communes membres :
 - Les outils de gouvernance : conférence des maires, pacte de gouvernance.
 - Les outils financiers (mise en commun des dotations, pacte financier et fiscal) et « ressources humaines » (le schéma de mutualisation).

Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD

OBJECTIF

Les collectivités traitent des données personnelles pour assurer la gestion des services publics (état civil, administration générale, police municipale, etc) via un ensemble d'applicatifs métiers et de services en ligne. La réglementation protection des données oblige les élus à mettre en œuvre une gouvernance de données rigoureuse, respectueuse des droits et libertés des usagers et intégrée aux processus métiers et activités.

Cette formation permettra de :

- Comprendre les fondamentaux de la protection des données et leurs impacts sur les activités de service public.
- Savoir structurer une démarche progressive assurant une gouvernance des données maîtrisée, conforme et durable.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Florence CELEN, Déléguée à la protection des données et Eléonore PASCAL, Conseillère en protection des données à HGI

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Mardi 3 novembre à Seysses

CONTENU

- Décryptage du contexte réglementaire de la protection des données : RGPD, loi informatique et libertés.
- Enjeux et impacts sur les activités d'une collectivité/EPCI.
- Acteurs de la conformité : rôles, obligations et responsabilités.
- Principes de protection des données applicables dès la conception des projets.
- Risques du défaut de protection des données et réalité de terrain.
- Contrôles et sanctions de la CNIL.
- Accompagnement de la démarche de conformité par HGI :
 - Prestation DPO mutualisé HGI et réseau des référents RGPD locaux.
 - Plan de conformité et outils d'accompagnement des actions à réaliser pour se conformer au RGPD.

Combinaison d'exposés théoriques, de cas pratiques et d'échanges.

Cybersécurité :

Comment éviter le pire dans sa collectivité ?

OBJECTIF

La capacité des collectivités à protéger les données sensibles et à anticiper les cyberattaques dont elles sont des cibles récurrentes est un pilier essentiel de la résilience numérique des territoires, garantissant la continuité des services publics et la confiance des habitants. Cette formation permettra de :

- Comprendre les menaces informatiques et les impacts des cyberattaques.
- Acquérir les gestes et bonnes pratiques afin de limiter les risques.
- Savoir comment réagir en cas de suspicion d'attaque ou d'attaque avérée.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Jean Pierre THOULOUSE et Florent OLIVIER, Administrateurs systèmes et réseaux à HGI

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Judi 8 octobre de 11h à 12h30

(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)

CONTENU

- Les menaces cyber pour les collectivités :
 - Pourquoi les collectivités sont-elles ciblées ?
 - Typologies de cyberattaques et vecteurs d'attaques courants.
 - Impacts potentiels : financier, opérationnel, réputationnel, service public.
- Les bonnes pratiques pour protéger sa collectivité :
 - Mesures organisationnelles et techniques.
 - Vigilance au quotidien.
- Que faire en cas de cyberattaque ?
 - Procédure d'urgence.
 - Gestion de crise.
 - Retour d'expérience.

Diffusion de ressources utiles. Exemples et cas pratiques adaptés aux réalités des collectivités locales.

L'intelligence artificielle au service des territoires

OBJECTIF

Dans une société où les intelligences artificielles (IA) sont déjà largement répandues dans les usages des citoyens et dans les médias, comment le service public peut-il tirer parti de ces technologies tout en promouvant une vision éthique et souveraine, émancipatrice et protectrice des droits du citoyen ?

Cette formation permettra de :

- Comprendre le fonctionnement des Intelligences Artificielles.
- Identifier les enjeux de l'intelligence artificielle pour les collectivités.
- Développer un regard critique sur les solutions proposées, en particulier vis-à-vis du respect des données personnelles.



PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Cyril MIJOULE, Chef du service
Accompagnement Numérique et
Informatique à HGI

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

MODALITÉS

- Partie théorique : environ 2h en autoformation sur la plateforme FormHgi (contenu accessible du 18 mai au 28 août)
- Atelier pratique : Jeudi 10 septembre de 9h à 12h à Aurignac (inscription ouverte aux élus ayant validé la partie théorique)

CONTENU

- Définition et enjeux de l'IA :
 - Qu'est-ce que l'IA et en particulier les IA Génératives.
 - Cadre législatif.
 - Géopolitique et souveraineté : quels sont les enjeux.
 - Éthique : quel rôle souhaitons-nous donner aux IA.
- Utiliser les IA dans les collectivités :
 - En quoi l'IA peut aider au quotidien un territoire.
 - Qualité de la donnée et biais psychologiques : l'humain face aux IA.
 - Une utilisation respectueuse du RGPD et de l'environnement.
- Ateliers :
 - Relation habitants.
 - Décision et synthèse.
 - Projets territoriaux.

Cette formation se déroule en 2 temps :
Une partie théorique en autoformation sur la plateforme FormHgi, suivie d'un temps d'atelier pratique en présentiel.

Sensibilisation à la **gestion de crise**

OBJECTIF

En première ligne lorsque survient une crise, les élus locaux, en particulier le maire, ont un rôle central à jouer dans la gestion des risques et la protection des habitants. Cette formation permettra de :

- Clarifier le rôle de l' élu en situation de crise et sa coordination avec les différents acteurs de la sécurité civile.
- Identifier les outils et les principes clés de la gestion de crise.
- Favoriser une culture partagée du risque et de la réponse aux crises.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Lieutenant-colonel Sébastien LAMADON-PÉRIÉ, Sous-directeur opérationnel et Lieutenant-colonel Michel MARIS, Chef du groupement développement des compétences au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31)

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Jeudi 4 juin de 11h à 12h30

(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)

CONTENU

- Présentation de la sécurité civile en France : organisation, acteurs, responsabilités.
- Le positionnement de l' élu vis-à-vis du préfet.
- Le rôle du directeur des opérations de secours (DOS) et du commandant des opérations de secours (COS).
- Les outils de la gestion de crise et ses conséquences.
- Présentation du règlement départemental concernant la défense extérieure contre l'incendie (RDDCI) et de la réglementation concernant les établissements recevant du public.
- La gestion financière d'une crise.
- Sensibilisation à la communication de crise.

Découvrir l'urbanisme

OBJECTIF

L'urbanisme est un levier stratégique pour les collectivités locales. Comprendre ses principes fondamentaux est essentiel pour piloter sereinement les projets de développement et d'aménagement du territoire et pour utiliser à bon escient les différents moyens et outils à disposition, en limitant le risque contentieux. Cette formation permettra de :

- Identifier les principaux documents d'urbanisme et les différents acteurs.
- Percevoir le cadre contraint au sein duquel l'élu local met en œuvre son projet.
- Connaître les rôles de l'élu local dans la chaîne de l'urbanisme : de la définition de la règle jusqu'au respect de son application.

CONTENU

- Préambule : le cadre général de l'action publique en urbanisme
- Communes, Intercommunalités, Etat, autres : qui fait quoi ?
 - La répartition des compétences communes / intercommunalités.
 - La place des personnes publiques associées et consultées.
 - Les modalités de participation de la population.
- Présentation des outils de la planification urbaine :
 - Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
 - Le plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU et PLUi).
 - La carte communale et le règlement national d'urbanisme (RNU).
- Du dépôt de l'autorisation d'urbanisme à la conformité des travaux :
 - Les autorisations d'urbanisme : types, modalités d'instruction et de délivrance.
 - Le bon achèvement des travaux et le respect des règles.
- Les principaux outils de l'action foncière et de l'aménagement :
 - Intervention foncière pour les collectivités : droit de préemption, ...
 - Intervention opérationnelle : lotissement, ZAC, ...
- Les modalités et principes de participation financière des constructeurs :
 - Les grands principes à respecter et les risques encourus..
 - La taxe d'aménagement (TA) et les modalités de majoration de participation.
 - Les autres leviers fiscaux et les outils de participation exceptionnels ou spécifiques.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANTS

Conseillers en urbanisme
de HGI

DURÉE

Une demi-journée de 9h à
12h30

DATES

Mardi 19 mai à Labastide-Beauvoir

Mardi 17 novembre à Labastidette

Jéudi 3 décembre à Labarthe-Inard

Jéudi 10 décembre à Montrabé

Urbaniser dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement

OBJECTIF

Les injonctions visant à produire des projets urbains plus économes en espace se font de plus en plus pressantes et les élus locaux sont sollicités pour porter une réflexion en amont et établir des outils organisant ces développements urbains. Cette formation permettra de :

- Définir une stratégie d'aménagement urbain respectueuse des objectifs de sobriété foncière prévus par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.
- Traduire ces objectifs dans le plan local d'urbanisme (PLU), au travers du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Veiller à la qualité des opérations d'aménagement pour offrir un cadre de vie de qualité.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Mathilde LEAU et Frédéric ALENDA,
Conseillers en planification urbaine
à HGI

Florence FREMONT, Urbaniste Office
Professionnel de Qualification des
Urbanistes (OPQU) et Nolwenn
MARCHAND, Architecte-paysagiste
au CAUE31

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Vendredi 12 juin à Toulouse

Mardi 30 juin à Toulouse

Visite de l'exposition « Sobriété
foncière, des solutions sur mesures
pour s'adapter à la rareté des
ressources et bien vivre dans nos
territoires. »
Galerie 24 - 24, rue Croix Baragnon
Toulouse

CONTENU

- Appliquer le principe de sobriété foncière et le traduire dans le PLU :
 - Rappel du contexte législatif, notamment de la loi Climat et résilience.
 - Les documents du PLU encadrant le projet : règlements écrits et graphiques et OAP, notions de conformité et compatibilité.
 - Comment éviter ou réduire la consommation d'espaces dans le cadre de l'urbanisation.
- Repenser les pratiques d'aménagement dans un souci de qualité urbaine et paysagère, sur les projets de densification en milieu déjà urbanisé :
 - Inscrire le projet d'aménagement dans le contexte territorial.
 - Préciser le programme de l'opération.
 - Concevoir les espaces publics par une approche paysagère.
 - Comprendre le jeu des acteurs et leur logique.

Mise en pratique dans le cadre
de travaux de groupe et d'ateliers
autour de maquettes en volume.

Transformer le patrimoine communal :

stratégies et actions pour rénover, agrandir, mutualiser

OBJECTIF

L'accélération du dérèglement climatique engage les collectivités à développer une stratégie autour de la question du patrimoine bâti communal public et privé, sa connaissance, son entretien et sa valorisation. Cette nécessité répond aux enjeux liés à l'économie des projets, la minoration des coûts de gestion et d'entretien, la décarbonation de la construction, la valorisation de la mémoire et du patrimoine, ainsi que l'objectif d'un bon confort d'usage. Cette formation permettra de :

- Comprendre les enjeux du patrimoine bâti communal, ses spécificités et les défis associés à sa valorisation.
- Élaborer une stratégie de gestion intégrant des solutions durables.
- Identifier les acteurs clés et les outils pour intervenir efficacement sur le bâti.



PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Stéphane VAN ANDRINGA,
Architecte, Responsable du pôle
conseil au CAUE31

DURÉE

Webinaire d'1h15

DATE

Vendredi 2 octobre de 11h à 12h15
(le lien de connexion au webinaire vous
sera transmis après inscription)

CONTENU

- Le patrimoine communal bâti : de quoi parle-t-on ?
- Valoriser le patrimoine bâti : un défi environnemental, économique et social.
- Bâtir une stratégie de gestion du patrimoine communal à l'échelle du mandat.
- Agir sur le bâti : entretenir, rénover, réhabiliter ou transformer.
- Identifier les bons acteurs au bon moment.
- Focus sur les matériaux bio et géo-sourcés, le réemploi, l'occupation temporaire....
- Outils et présentation de références/réalisations.

Concevoir des espaces publics de qualité conciliant usages, économie, écologie et vivant

OBJECTIF

Les projets communaux liés aux « espaces publics » couvrent divers types de projets tels que l'aménagement de places, de parcs, de cours d'école, la création de traverse de village, la définition de plan guide d'espaces publics ou encore le développement et le renouvellement de quartiers.

Cette formation permettra de :

- Clarifier les différentes manières de concevoir son projet urbain, le programmer, le réaliser et assurer sa mise en œuvre opérationnelle.
- Identifier le mode opératoire le plus adapté au projet et au territoire concerné.
- Concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux tout en garantissant la qualité finale du projet.



PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTES

Florence FREMONT, Urbaniste Office
Professionnel de Qualification des
Urbanistes (OPQU) et Nolwenn
MARCHAND, Architecte-paysagiste
au CAUE31

DURÉE

Webinaire d'1h15

DATE

Judi 12 novembre de 11h à 12h15
(le lien de connexion au webinaire
vous sera transmis après inscription)

CONTENU

- Définir ce qui constitue la qualité d'un projet : opportun, contextualisé, confortable et accessible, résilient et durable, esthétique et lisible, frugal et qui fait preuve de sobriété tout au long du processus de projet.
- Comprendre les deux grands types de démarches :
 - Engager une réflexion globale, stratégique, particulièrement pertinente en début de mandat.
 - Intervenir sur un projet dans un périmètre resserré.
- Clarifier les étapes pour réussir son projet : jalons décisionnels, phases d'études, phase de réalisation jusqu'à la gestion...

La Haute Garonne face au **changement climatique**

OBJECTIF

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour les décennies à venir. D'ici 2050, le territoire haut-garonnais sera confronté à des évolutions significatives qui impacteront directement la vie quotidienne des habitants, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles ainsi que la prévention des risques. Face à ces défis, les élus locaux ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre des politiques publiques capables de renforcer la résilience des territoires.

Cette formation permettra de :

- Comprendre les vulnérabilités locales face au changement climatique.
- Identifier les principaux impacts sur les ressources, les activités humaines et la santé.
- Orienter l'adaptation de sa collectivité dans ses modes de fonctionnement et dans la conception et le déploiement de ses politiques publiques.



PUBLIC

Tout élu local

MODALITÉS

En autoformation sur la plateforme
FormHgi

CONTENU

- Le contexte et la méthodologie de l'étude « Diagnostic des vulnérabilités au changement climatique en Haute Garonne » engagée par le Conseil Départemental 31 en partenariat avec le Cerema.
- Les projections climatiques à l'horizon 2050.
- Les impacts sur les risques (risque gonflement des argiles, ruissellements, incendie...).
- Les impacts sur les ressources naturelles (ressource en eau et biodiversité).
- La vulnérabilité des activités humaines : l'agriculture, le tourisme, les infrastructures et réseaux...
- Les impacts sur la qualité de vie (habitat, mobilités), la santé et les précarités.
- L'importance d'une gestion adaptative face aux évolutions futures.

Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires

OBJECTIF

A la recherche de solutions territoriales pour répondre à de nouveaux besoins sociaux et écologiques, les élus sont en première ligne pour repérer et mobiliser les acteurs de leur territoire afin de favoriser une économie qui conjugue progrès social, intérêt local et création d'emplois.

Cette formation permettra de :

- Qualifier l'Économie Sociale et Solidaire et les spécificités de l'innovation sociale (analyse des besoins sociaux, statuts juridiques, modèles socio-économiques complexes...).
- Connaître et comprendre les ressources en matière de financement et d'accompagnement pour réussir l'implantation des projets d'Économie Sociale et Solidaire (épicerie coopérative, café associatif, tiers-lieux), vecteurs de développement des territoires et de création de lien social.



PUBLIC

Tout élu local

MODALITÉS

En autoformation sur la plateforme FormHgi

CONTENU

- Comprendre et définir l'Économie Sociale et Solidaire et l'Innovation Sociale.
- Identifier des besoins et faire émerger des initiatives.
- Repérer et qualifier une initiative relevant de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Orienter le porteur de projets vers les ressources dédiées : accompagnement méthodologique, réseaux, financements.

L'impact de la loi de finances 2026 dans la préparation budgétaire

OBJECTIF

Dans le cadre de la préparation budgétaire des collectivités locales, il est indispensable d'appréhender l'impact des mesures financières et fiscales introduites par de la loi de finances pour 2026.

Cette formation permettra de :

- Présenter une analyse approfondie et documentée des différentes dispositions de la loi de finances initiale 2026.
- Communiquer les données clés nécessaires à la prise de décision.
- Présenter les étapes de l'élaboration budgétaire 2026, année électorale.

CONTENU

- Rappel du contexte budgétaire et financier :
 - Le contexte économique national.
 - La situation financière du budget de l'Etat et des collectivités.
 - Les objectifs poursuivis par le gouvernement (loi de programmation des finances publiques).
- Les dispositions financières et fiscales de la loi de finances pour 2026 :
 - Les concours financiers de l'Etat et la dotation globale de fonctionnement.
 - Les mesures concernant la fiscalité.
 - Les autres dispositions intéressant les collectivités locales.
- Précisions sur l'adoption du budget en année électorale

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Louis DEMANGE et
Yaroslav LEVONTUIEV,
Conseillers financiers à HGI

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Lundi 9 mars de 11h à 12h30
(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)

Le replay du webinaire sera disponible jusqu'au 30 avril 2026 (sur inscription)

Les fondamentaux du budget et des **finances publiques** **locales**

OBJECTIF

Une meilleure compréhension des principes fondamentaux des finances publiques et de la réglementation budgétaire constitue un enjeu essentiel pour aider les élus locaux dans la gestion financière de leur collectivité. Cette formation permettra de :

- Présenter un panorama des finances locales.
- Découvrir les différents principes et documents budgétaires et fiscaux utiles à l'élaboration du budget et à la prise de décision.

CONTENU

- Le cadre général de la comptabilité publique : les grands principes budgétaires et comptables, les nomenclatures budgétaires et comptables des communes et des EPCI (M57, M4, M22...).
- La prévision budgétaire : les principes budgétaires, les règles de vote et de contrôle, les documents budgétaires et leur contenu.
- L'exécution budgétaire : les opérations comptables courantes d'une collectivité.
- La fiscalité : état des lieux des impôts et taxes directs locaux, le calcul de l'impôt et le vote des taux.
- Le détail des dotations globales de fonctionnement.
- Les outils utiles à la programmation financière : la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), la gestion de la dette et de la trésorerie, l'analyse financière rétrospective et prospective.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANTS

Conseillers financiers de HGI

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jeudi 25 juin à Fronton

Mardi 29 septembre à Saint-Gaudens

Jeudi 19 novembre à Ayguesvives

La préparation et le montage du budget de la collectivité

OBJECTIF

L'exécutif de la collectivité est responsable de l'élaboration du budget. La connaissance des règles et enjeux budgétaires est indispensable pour maintenir une situation financière saine. Cette formation permettra de :

- Connaître les principes budgétaires et maîtriser les étapes de l'élaboration du budget.
- S'exercer à deux cas pratiques relatifs à l'affectation des résultats et au montage d'un budget.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances

INTERVENANTS

Louis DEMANGE et
Yaroslav LEVONTUIEV,
Conseillers financiers à HGI

DURÉE

Un module de deux journées consécutives de 9h à 17h

DATES

Judi 15 et Vendredi 16 octobre
à Saint-Sulpice-sur-Lèze

Pré-requis :

Connaître les bases des finances publiques et savoir lire un budget.

CONTENU

- Le cadre réglementaire et les principes budgétaires :
 - Présentation des principes fondateurs de la comptabilité publique : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre budgétaire, sincérité.
 - Présentation du contenu des documents budgétaires : budgets de prévision (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives), documents retraçant l'exécution (compte de gestion, compte administratif) et actualité des réformes touchant aux budgets (compte financier unique, M57).
 - Présentation du cycle budgétaire.
- Le contenu du budget :
 - Présentation du cadre et de la structure budgétaire et comptable, de l'articulation au sein du budget et des opérations comptables.
 - Exercice pratique sur l'affectation des résultats dans différents scénarios.
- Les étapes du montage du budget : le rôle de l'exécutif, de la commission finances, la collaboration avec les services compétents, la note de cadrage, le recueil des données.
- L'analyse des marges de manœuvre financières :
 - L'évaluation des recettes et des dépenses avec une présentation des ratios utiles.
 - Exercice pratique : le montage d'un budget et le vote des taux d'imposition.
- Le vote du budget, sa transmission et son contrôle.

Les fondamentaux des marchés publics

OBJECTIF

Les marchés publics sont soumis à des règles strictes en matière de procédures, de publicité, de sélection des candidats et de gestion des contrats. Il est essentiel pour les élus de comprendre ces règles afin de garantir la conformité des procédures et éviter les contentieux.

Cette formation permettra de :

- Connaître les obligations légales et les principes fondamentaux de la commande publique.
- Identifier les grandes étapes de passation d'un marché public.
- Sensibiliser les élus aux risques contentieux liés à l'exécution d'un marché public.



PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANT

Frédéric JULIEN,
conseiller juridique à HGI

DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h

DATES

Mardi 22 septembre à Léguevin

Jeudi 1^{er} octobre à Mazères-sur-Salat

CONTENU

- La définition des marchés publics.
- Les acteurs de la commande publique.
- Les principales étapes de la procédure de passation d'un marché public.
- Les seuils de publicité et de mise en concurrence.
- Les spécificités des marchés à procédure adaptée (MAPA).
- La particularité des marchés liés à une opération de travaux.
- Les éléments financiers du marché (prix du marché, avance et acomptes).
- Le risque administratif et pénal dans la commande publique.

Créer et animer un **conseil municipal de jeunes**

OBJECTIF

Un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) est une instance de concertation qui permet à la fois de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et de les impliquer dans la construction des projets de la collectivité. Un CMJ contribue à la redynamisation des liens intergénérationnels et de la vie locale. Cette formation permettra de :

- Découvrir les différents modes d'organisation, les grandes étapes de mise en place et les techniques d'animation des conseils de jeunes.
- Identifier les impacts potentiels du conseil de jeunes sur la collectivité.
- Clarifier le rôle et la posture de l'élu dans l'organisation et l'animation d'un conseil de jeunes.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Maxime CAYSSIALS, Chef de projet Jeunesses et Cathy ALINE, Chargée d'animation en charge du Conseil départemental des jeunesses, au Conseil départemental de la Haute-Garonne

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Jeudi 5 novembre de 11h à 12h30

(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)

CONTENU

- Pourquoi créer un CMJ ?
 - Plus-value pour les services de la collectivité et le projet de mandat.
 - Acquisition de compétences pour les jeunes participants.
- Panorama des différentes formes de conseils de jeunes :
 - Election, libre accès sur volontariat, désignation, tirage au sort.
 - Tranches d'âge et durée.
 - Adaptation du format aux objectifs et aux moyens de la commune.
- Les étapes de création d'un CMJ :
 - Un projet du conseil municipal.
 - Une communication spécifique.
 - Exemple de frises chronologiques de mise en œuvre.
- Animation et implication des jeunes :
 - Convivialité et bienveillance.
 - Equilibre entre projets du CMJ et actions de représentation.
 - Techniques participatives.
- Ressources utiles pour aller plus loin.

Format court et dynamique enrichi de témoignages concrets et inspirants.

Le service civique comme outil de développement d'une politique de jeunesse sur son territoire

OBJECTIF

Le service civique favorise l'engagement citoyen des jeunes au sein de leur bassin de vie, le développement de leurs compétences, ainsi que leurs perspectives d'insertion sociale et professionnelle. Intégrer ce dispositif constitue une opportunité de renforcer les liens entre jeunes, services publics et vie associative locale. Cette formation permettra de :

- Comprendre les enjeux et le cadre légal du service civique.
- Identifier la plus-value du service civique pour la politique jeunesse locale et les habitants, ainsi que le panel des missions d'intérêt général des volontaires en service civique.
- Savoir mettre en place et gérer un projet de service civique au sein d'une collectivité.



PUBLIC

Tout élu local



INTERVENANTS

Clémence NIOCHE, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au Service Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Garonne

Sandrine HULLIARD, Chargée de mission Jeunesses Engagement et Maxime CAYSSIALS, Chef de projet Ambition Jeunesses au Conseil départemental de la Haute-Garonne

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Mardi 1^{er} Décembre de 11h à 12h30

(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)

CONTENU

- Introduction au service civique : historique, objectifs, principes fondamentaux et réglementaires.
- Les enjeux du développement du dispositif sur un territoire :
 - Pour quels jeunes ?
 - Articulation avec la politique jeunesse, la vie associative et les enjeux sociaux du territoire.
- La typologie des missions éligibles.
- La mise en place d'un projet de service civique :
 - L'accueil des volontaires : les modalités possibles et le projet d'accueil.
 - Les ressources disponibles et les personnes relais

Format court et dynamique, enrichi de témoignages concrets et de méthodes participatives.

Le maire employeur : les bases du statut de la fonction publique territoriale

OBJECTIF

Le maire, en sa qualité d'autorité territoriale, est responsable de la gestion des agents municipaux dans sa commune. Cette responsabilité implique une bonne connaissance de l'organisation de la fonction publique territoriale et le respect des règles imposées par le statut. Cette formation permettra de :

- Comprendre le cadre juridique et réglementaire du statut de la fonction publique territoriale.
- Connaître les règles, les procédures et les principaux éléments de la gestion du personnel territorial.
- Identifier le rôle du Centre de Gestion et des instances dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

PUBLIC

Nouveaux élus

INTERVENANT

Thomas BONNAFOUS, Responsable
du service gestion du personnel
territorial au Centre de Gestion de
la Haute-Garonne (CDG 31)

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 9 juin à Auterive

Mardi 24 novembre à Cornebarrieu

CONTENU

- Le cadre général et les textes de référence de la fonction publique territoriale.
- L'organisation (filières, cadre d'emplois, grades...) et les principes statutaires de la fonction publique territoriale (égalité d'accès, carrière...).
- Les différentes typologies de statut des agents territoriaux (contractuels, stagiaires, titulaires...).
- Les règles de gestion et le déroulement de carrière du personnel territorial (recrutement, rémunération, avancement, mobilité, positions administratives, évaluation professionnelle...).
- Le rôle des organismes partenaires et des instances consultatives (Centre de Gestion, CNFPT, Comité Social Territorial, CAP/CCP...).

Relation élus-cadres/agents territoriaux : comment bien travailler ensemble ?

OBJECTIF

Une bonne articulation entre la fonction politique et la fonction administrative est essentielle pour un bon fonctionnement de la collectivité et une action publique locale efficace. Cette synergie repose sur une compréhension mutuelle des rôles et une coopération fondée sur la confiance.

Cette formation permettra de :

- Comprendre le partage des responsabilités entre gouvernance politique et administration.
- Identifier les leviers et les limites de la coopération.
- Mettre en œuvre des pratiques concrètes pour instaurer une relation de confiance et durable avec les services.

CONTENU

- Les rôles et responsabilités respectifs des élus et des cadres/agents territoriaux :
 - Statut et fonctions des élus et des cadres/agents.
 - Zone grise et points de vigilance.
- L'organisation et les partenariats élus-cadres/agents :
 - Les binômes élus/cadres.
 - La complexité du partenariat politico-administratif.
 - Les limites de la coopération.
- Les conditions de réussite et pérennité de la coopération :
 - Préparation et clarifications.
 - Alignement projet politique-projet administration.
 - Organisation et adaptation des services.
 - Pérennisation de la coopération.
 - Points de vigilance.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTE

Chloé VAZZOLER, Responsable du pôle Conseil, Emploi et Mobilités au Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31)

DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h

DATES

Mardi 15 septembre à Loubens-Lauragais

Mardi 6 octobre à L'Isle-en-Dodon

Organiser et conduire des réunions efficaces

OBJECTIF

Dans le cadre de leurs fonctions, les élus locaux sont amenés à conduire un grand nombre de réunions, couvrant une multitude de sujets et associant de multiples acteurs. Ils ont ainsi un rôle essentiel à jouer pour transformer ces moments en véritables occasions de collaboration constructive et de prise de décision collective. Cette formation permettra de :

- Optimiser l'organisation et le suivi des réunions pour gagner en efficacité.
- Développer ses qualités d'animation afin de favoriser la participation et l'attention des participants.
- Acquérir des outils pour gérer les imprévus, les divergences d'opinion et les tensions.



PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTE

CinthyA ARENAS, Docteur en analyse de discours, Consultante, Formatrice et Médiatrice

DURÉE

Un module de 2 journées non consécutives de 9h à 17h pour chaque groupe

DATES

Groupe 1 : Mardi 8 septembre et Jeudi 24 septembre à Lestelle-de-Saint-Martory (max 12 élus)

Groupe 2 : Mardi 10 novembre et Jeudi 26 novembre à Pompertuzat (max 12 élus)

CONTENU

- Comprendre les différents types de réunions et les différences communicationnelles pour choisir les techniques adaptées.
- Préparer efficacement une réunion : organiser la réunion (invitation, ordre du jour, objectifs), préparer les supports nécessaires, choisir la méthode d'animation appropriée, favoriser l'expression et la participation.
- Développer ses compétences en animation pour capter et maintenir l'attention : poser le cadre, gérer son temps, structurer ses interventions, savoir s'exprimer sans notes, travailler les éléments de posture, la communication verbale, non verbale, paraverbale.
- Acquérir une boîte à outils pour garder la maîtrise de l'animation : savoir gérer ses émotions, répondre aux objections, recadrer, recentrer.
- Gérer les situations difficiles : faire face aux interruptions, réguler les tensions, éviter le conflit ou en sortir rapidement.
- Clôturer la réunion et assurer le suivi : prendre des décisions, rédiger et diffuser le compte-rendu, planifier le suivi des actions.

Méthodes pédagogiques :
Approche active et participative,
exercices pratiques.

ORGANISER UNE FORMATION INTRA AU SEIN DE SA COLLECTIVITÉ

Toute collectivité intéressée a la possibilité de solliciter nos services, pour former son assemblée délibérante ou un groupe d'élus de la collectivité sur la thématique de son choix, dans le cadre d'une **formation intra**.

Toutes les formations inscrites dans ce catalogue peuvent également être organisées en « intra ».

De plus, le tableau sur la page ci-contre présente une **liste non exhaustive** de thématiques supplémentaires qui peuvent être déployées en intra.

Toute demande de formation intra est adressée à HGI par courrier signée du maire ou du président de l'EPCI.

Les objectifs pédagogiques et le contenu de la formation sont ensuite travaillés conjointement avec le maire ou le président, les conseillers formations de HGI et le formateur, afin d'ajuster le contenu du stage au plus près des besoins de la collectivité et à son contexte.

Les formations intra font l'objet d'un tarif différencié selon qu'elles sont sollicitées par une collectivité adhérente à l'Agence, une collectivité partenaire ou une collectivité non adhérente.

| Modalités de formation | Adhérents | Non adhérents | Non adhérents partenaires |
|------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Intra-collectivités – la journée | Sur devis, avec un forfait de base de 1 200 € | Sur devis, avec un forfait de base de 1 950 € | Sur devis, avec un forfait de base de 1 660 € |
| Intra-collectivités – la ½ journée | Sur devis, avec un forfait de base de 750 € | Sur devis, avec un forfait de base de 1 100 € | Sur devis, avec un forfait de base de 1 000 € |

| DOMAINES PEDAGOGIQUES | Intitulé | Modalités (à définir en fonction du besoin) | Objectifs pédagogiques (à préciser en fonction du besoin) |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | La fresque du climat | 3h30 | Sensibiliser les élus aux enjeux du réchauffement climatique. Comprendre les enjeux climatiques pour agir et accepter les changements. Identifier les leviers d'action à l'échelle de la collectivité ou du territoire. |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale | Durée préconisée : 1 demi-journée | Comprendre les enjeux et les impacts sur les documents de planification communaux d'un SCOT, dans le cadre d'une procédure de révision. Appréhender les contraintes liées à la loi Climat et résilience et aux prescriptions du SRADDET, sur le projet de SCOT et les règles qu'il fixe. |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) | Durée préconisée : 1 journée | Comprendre la démarche pour élaborer ou faire évoluer un PLU / PLUi par rapport aux enjeux communaux/intercommunaux. Connaître le cadre juridique applicable, mesurer l'impact de la Loi climat et résilience (trajectoire vers le ZAN) et les marges de manœuvre des élus dans la planification réglementaire. |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Les enjeux du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité | Durée préconisée : 1 demi-journée | Comprendre les modalités, les conséquences juridiques et pratiques du transfert de compétence : conditions du transfert, devenir des documents d'urbanisme locaux et des procédures déjà engagées, élaboration d'un PLUi, compétences liées à ce transfert ... |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Financer les équipements publics par l'urbanisme | Durée préconisée : 1 demi-journée | Connaître les principales contributions d'urbanisme : taxe d'aménagement majorée (TAM) et projet urbain partenarial (PUP), qui permettent de faire participer les porteurs de projets au financement des équipements publics. |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Droits de préemption et lotissement | Durée préconisée : 1 demi-journée | Connaître une partie des outils de maîtrise foncière et d'aménagement à la disposition des collectivités pour mettre en œuvre leurs projets d'aménagement. |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Les autorisations de construire : l'instruction | Durée préconisée : 1 demi-journée ou 1 journée | Connaître les différentes autorisations d'occupation des sols et les procédures mises en œuvre pour leur instruction. Assurer l'accueil des pétitionnaires en mairie. Veiller à harmoniser les pratiques entre instructeurs et à fluidifier les échanges entre mairie et services instructeurs. |
| DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE | Réussir la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de développement territorial | Durée préconisée : 1 journée | Savoir prioriser et hiérarchiser ses projets d'aménagement urbain dans le temps et planifier les grandes étapes de mise en œuvre. Organiser le pilotage du projet et mobiliser les partenaires et outils à bon escient. Anticiper et surmonter les difficultés de mise en œuvre des projets. |
| POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES | Comment créer et faire vivre un tiers lieu ? | Durée préconisée : 1 demi-journée | Permettre aux élus locaux de maîtriser l'ensemble des grands enjeux recouvrant la création et la gestion d'un tiers-lieu. Expliciter et illustrer les avantages pour un territoire de disposer d'espaces de tiers-lieux tout en mettant l'accent sur les écueils à éviter. |

Les formations socles pour les nouveaux élus

Axe 1 : Acquérir les fondamentaux de la gestion locale

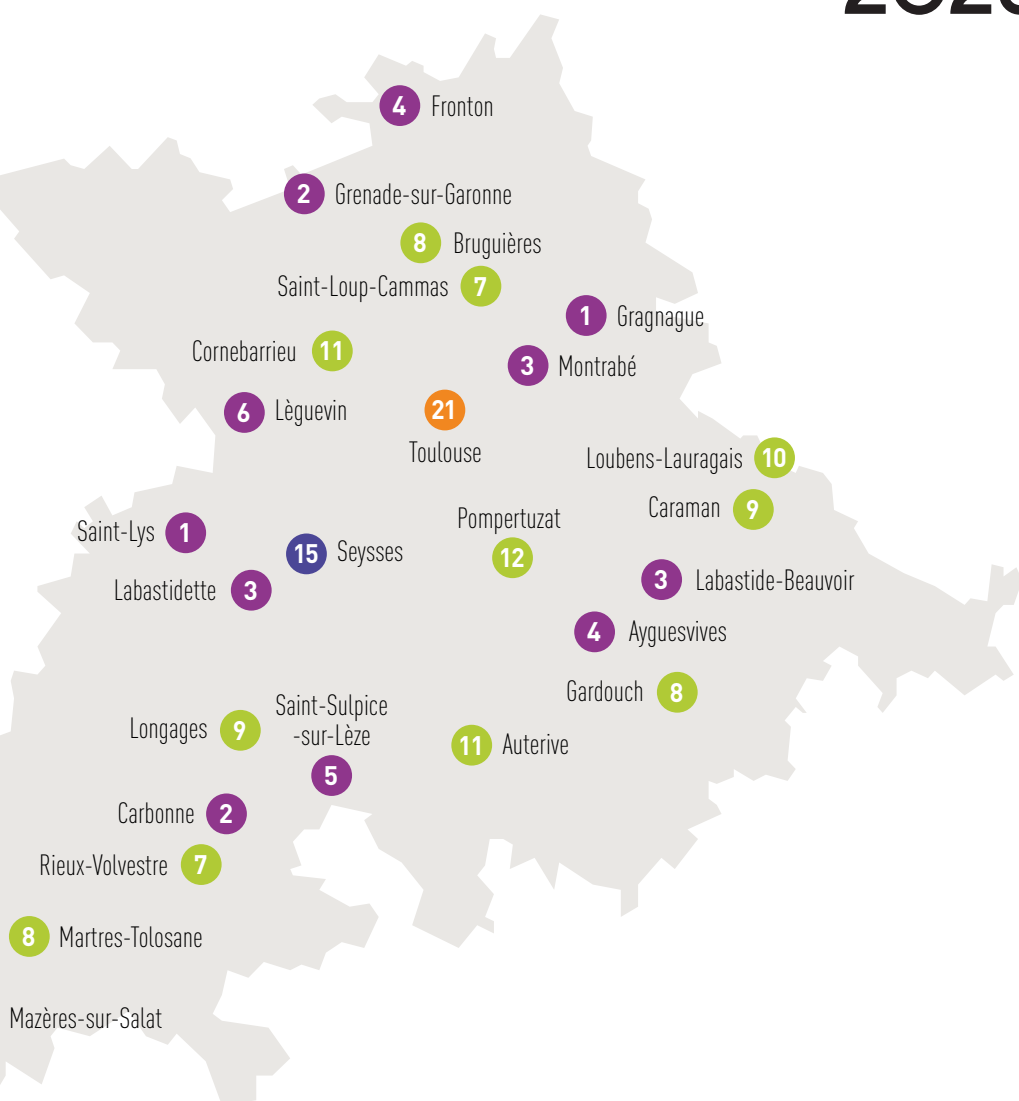
| | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------|------|
| 1 | Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires | p.19 |
| 2 | Comprendre l'intercommunalité et ses relations avec les communes membres | p.20 |
| 3 | Découvrir l'urbanisme | p.25 |
| 4 | Les fondamentaux du budget et des finances publiques locales | p.32 |
| 5 | Préparation et montage du budget de la collectivité | p.33 |
| 6 | Les fondamentaux des marchés publics | p.34 |

Axe 2 : Savoir se situer en tant qu' élu local, connaître ses droits et devoirs

| | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------|------|
| 7 | L'environnement institutionnel de l' élu local | p.18 |
| 8 | Le statut de l' élu local | p.16 |
| 9 | La responsabilité civile, pénale et financière de l' élu local | p.17 |
| 10 | Relation élus-agents : comment bien travailler ensemble ? | p.38 |
| 11 | Le maire employeur : les bases de la gestion statutaire du personnel territorial | p.37 |
| 12 | Organiser et conduire des réunions efficaces | p.39 |
| 13 | Sensibilisation à la gestion de crise | p.24 |



Localisation des sites de formation 2026



Continuer son mandat, développer des compétences

Axe 1 : Développer ses compétences

| | | |
|----|--------------------------------------------------------------------|------|
| 14 | L'impact de la loi de finances 2026 dans la préparation budgétaire | p.31 |
| 15 | Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD | p.21 |
| 16 | Cybersécurité : Comment éviter le pire dans votre collectivité ? | p.22 |

Axe 2 : Déployer son projet politique

| | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 17 | L'intelligence artificielle au service des territoires | p.23 |
| 18 | La Haute-Garonne face au changement climatique | p.29 |
| 19 | Concevoir des espaces publics de qualité, conciliant usages, économie, écologie-vivant | p.28 |
| 20 | Transformer le patrimoine communal: stratégies et actions pour rénover, agrandir, mutualiser | p.27 |
| 21 | Urbaniser dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement | p.26 |
| 22 | Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS): vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires | p.30 |
| 23 | Créer et animer un conseil municipal de jeunes | p.35 |
| 24 | Le service civique comme outil de développement d'une politique de jeunesse sur son territoire | p.36 |

LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Toute collectivité doit permettre la mise en œuvre du droit à la formation des élus par l'inscription des crédits « formation » au budget, et ne pas restreindre la liberté des élus dans le choix de l'organisme de formation, quel qu'il soit. Pour l'exercice de leur droit à formation, les élus bénéficient de plusieurs dispositifs. Ils ont également des obligations vis-à-vis de leur employeur. Enfin, les frais de formation peuvent leur être remboursés, sous conditions.

I. LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS :

1. Les dispositifs

Tout titulaire d'un mandat local a droit à une formation adaptée à ses fonctions.

A ce titre, les élus peuvent bénéficier des dispositifs suivants :

► *Le congé de formation*

Pour bénéficier d'une formation adaptée à l'exercice de son mandat, l'élu salarié peut demander un congé formation à son employeur.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local étend ce droit à **24 jours pour la durée du mandat** (quel que soit le nombre de mandats détenus).

► *Le droit individuel à la formation (DIF)*

Tous les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) de 400€ par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat dans la limite de 800€. Ils peuvent utiliser leur DIF pour suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ainsi que des formations facilitant leur réinsertion professionnelle après leur mandat.

► *La validation des acquis de l'expérience (VAE)*

Les élus qui justifient d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peuvent demander la validation des acquis de leur expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

2. La session d'information sur les fonctions de l'élu :

Tout membre de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local, qui comporte :

- Un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, qui inclut, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'État en application des articles L. 2122-27 à L. 2122-34-2 (CGCT);
- Une présentation détaillée des principaux droits et des obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

3. Les démarches à accomplir pour obtenir un congé de formation :

Pour les élus salariés, la demande de congé de formation auprès de l'employeur doit suivre la procédure suivante :

1. Les élus salariés doivent présenter une demande écrite auprès de leur employeur, ou, pour les fonctionnaires (et agents contractuels de l'Etat et des collectivités territoriales)

après de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Cette demande doit intervenir **trente jours au moins avant la formation**, en précisant, la date, la durée de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de **l'organisme de formation responsable du stage**.

2. **L'employeur ou l'autorité hiérarchique doit accuser réception de cette demande.** Il peut accepter ou refuser le congé sollicité si l'absence du salarié est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, et, pour les élus fonctionnaires (de l'Etat, des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, ainsi que leurs agents contractuels) si les nécessités de service s'y opposent.
3. **Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé.** Il sera précédé d'une demande d'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Pour les fonctionnaires, l'autorité hiérarchique aura saisi la commission administrative paritaire. Cependant, **à défaut de réponse expresse** notifiée au plus tard dans les 15 jours qui précèdent le début du stage, le congé est réputé accordé.
4. L'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l' élu une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

A l'issue d'un délai de quatre mois après la notification d'un premier refus, le salarié ou le fonctionnaire élu peut renouveler sa demande. Un nouveau refus ne peut alors lui être opposé.

II. LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION DES ÉLUS

1. La proposition de formation obligatoire :

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année

| Modalités de formation | Non adhérents | Non adhérents partenaires |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Inter-collectivités – la journée (6 heures de formation) | 370 € | 315 € |
| Inter-collectivités – la ½ journée (3 heures de formation) | 185 € | 157 € |
| Autoformation | 370 € (journée) ou 185 € (demi-journée) selon la durée du parcours | 315 € (journée) 157 € (demi-journée) selon la durée du parcours |
| Webinaire | Forfait de 100 € | Forfait de 85 € |

de mandat **pour les élus ayant reçu une délégation** (article L. 2123-12 du CGCT).

Sont également concernés les élus des EPCI à fiscalité propre, les conseils départementaux et régionaux qui ont reçu délégation.

2. La prise en charge des frais de formation par la collectivité :

Les frais de formation de l' élu constituent une **dépense obligatoire pour la collectivité**.

Le budget formation est encadré, ainsi :

- ▶ Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres de l'assemblée délibérante ;
- ▶ Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à un remboursement si l'organisme qui dispense la formation est agréé par le Ministère de l'Intérieur.

La prise en charge de la formation comprend les frais pédagogiques, de déplacement, de séjour (restauration, hébergement) ainsi que la compensation de la perte éventuelle de revenus. Cette compensation est limitée à 21 jours pour la durée du mandat et plafonnée à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Pour information, la participation financière des élus aux formations proposées par HGI est comprise dans le montant de l'adhésion annuelle de la collectivité.

Pour les collectivités partenaires et les collectivités non-adhérentes la participation financière est la suivante :

HAUTE-GARONNE INGENIERIE

Proche de vous depuis

40 ANS

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS AU SERVICE DES ÉLUS DU TERRITOIRE

UNE AGENCE PROCHE DE VOUS

Conseils et assistance en matière juridique, informatique, urbanisme, finances locales

UNE AIDE À LA DÉCISION, AU MONTAGE ET À LA CONDUITE DE PROJET

Réflexion globale, innovation, plan de financement et accompagnement à la mise en œuvre

UNE AGENCE POUR SE FORMER, S'INFORMER ET ÉCHANGER

- Formations sur tout le territoire
- Webinaires
- Supports d'information (Le Mensuel, Info-lettre, Fil d'actu, Conseil en diagonale)
- Documentation et tutos en ligne

AGRÉMENTS ET QUALIFICATIONS

- Agrément ministériel pour la formation des élus locaux
- Urbaniste qualifié OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes)
- Référent déontologue pour les élus locaux
- DPD mutualisé (Délégué à la protection des données)

DROIT
FINANCES
URBANISME
INFORMATION
FORMATION
INFORMATIQUE
CONDUITE DE
PROJET

660

adhérents

583

communes

77

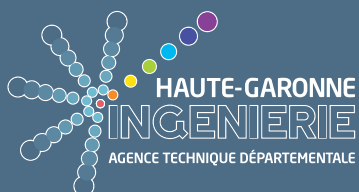
EPCI



Retrouvez toute
l'offre de formation
et inscrivez-vous sur
formhgi.atd31.fr



Scannez-moi



54 Bd de l'embouchure
31200 TOULOUSE

05 34 45 56 56

atd31.fr • accueil@atd31.fr

